

Correspondance concernant la rédaction

Revue française  
de droit administratif  
Daloz-Sirey, 31-35, rue Froidevaux  
75685 Paris Cedex 14

Abonnements  
Joindre paiement à l'ordre de Daloz-Sirey -  
messageries aériennes sur demande.)

Abonnement annuel (6 n<sup>os</sup>)  
France et DOM : 850 F  
Étranger : 950 F

Administration et abonnements

Daloz-Sirey, 31-35, rue Froidevaux  
75685 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 40 64 53 53

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de six mois le service des numéros manquants.

# revue française de droit administratif

## Table des matières

### Le Conseil constitutionnel et le droit pénal international (suite)

- À propos de l'interprétation littérale de l'article 68 de la Constitution  
par Pierre AVRIL 715
- Observations complémentaires  
par Bruno GENEVOIS 717

### Les principes : permanence et nouveauté

1. Légitimité des principes généraux du droit et théorie du droit,  
par Franck MODERNE 722
2. La reconnaissance, en France, d'un droit des citoyens à la qualité dans les services publics,  
par Michèle VOISSET 743
3. Le principe de précaution, nouvel élément du contrôle de légalité,  
par Chantal CANS 750

## Rubriques

### Contentieux

#### Jurisprudence

Le régime juridique des ordonnances juridictionnelles de l'article L. 9 C. trib. adm.,  
par Henri SAVOIE 763  
(Concl. sur CE, Ass., 30 déc. 1998, *Association syndicale du Nevon*)

### Droit public économique

#### Jurisprudence

Le contrôle des concentrations économiques,  
par Jacques-Henri STAHL

1. (Concl. sur CE, Sect., 9 avr. 1999, *Sté Interbrew*) 769
2. (Concl. sur CE, Sect., 9 avr. 1999, *Sté The Coca-Cola Company*) 777

### Droits et libertés

#### Droit administratif et Convention européenne des droits de l'homme (1<sup>re</sup> partie)

#### Actualité jurisprudentielle

1. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et droit administratif,  
par Henri LABAYLE et Frédéric SUDRE 792
2. Jurisprudence administrative et Convention européenne des droits de l'homme,  
par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA et Laurent SERMET 799

## Organisation et relations administratives

### Les règles du découpage cantonal

#### Étude

1. Le dialogue des juges et le contrôle du principe d'égalité,  
par Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN

815

#### Jurisprudence

2. Le contrôle du juge administratif sur les opérations de remodelage des circonscriptions cantonales,

• Note sur CE, Assemblée, 13 nov. 1998  
par Claudie WEISSE-MARCHAL

818

• Conclusions sur Conseil d'État, Assemblée, 13 novembre 1998, *Cne d'Armoys et autres, M. Le Déaut et autres, Cne de Saint-Louis et département de la Réunion, M. Almaric* (4 espèces)  
par Laurent TOUVET

826

### Urbanisme

#### Étude

Le Conseil d'État, la Convention européenne des droits de l'homme et la non-indemnisation des servitudes d'urbanisme (à propos de l'arrêt *Bitouzet*),  
par Denys de BÉCHILLON

841

### Jurisprudence

Les zones d'aménagement concerté et la notion d'opération complexe,  
par Jean-Claude BONICHOT  
(Concl. sur CE, Sect., 26 mars 1999, *SARL « Société d'aménagement de Port-Léman »*)

847

### Droit administratif et droit international

#### Actualité législative et réglementaire

#### Actualité jurisprudentielle

par David RUZIÉ

854

### La lettre de la Cour administrative d'appel de Paris

(sélection d'arrêts rendus entre novembre 1998 et février 1999)

863

### Arrêts et avis récents du conseil d'État

par Philippe TERNEYRE

(Période du 1<sup>er</sup> mai 1999 au 30 juin 1999)

873

### Tables

Alphabétique de matières et chronologiques de textes et de jurisprudence

903

### Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz  
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# top 4

**1999**

---

Bimestrielle

---

15<sup>e</sup> année

---

Juillet-Août

---

Pages 713-904

---

DAJLOZ